

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **Jeudi 16 novembre 2017** à 20H30, salle de la Mairie de Gonneville, sous la présidence de Monsieur Luc DUFOUR, Maire de Gonneville-Le Theil.

Etaient présents : Luc DUFOUR, Patrice LEBUGLE, Bernard LEMAGNEN, Sylvie CORBET, Guy LEPREVOST, Christine VARIN, Jean-Robert LAMARRE, Claudine AHMED, Hervé MOITIE, Patricia LECLERC, Patrice GOMERIEL, Eric OSMONT, Odile LEGENDRE, Christian LEBUNETEL, Alain ANQUETIL, Sophie MABIRE.

Absents excusés : Gérard VAULTIER (pouvoir donné à Luc DUFOUR), Serge PILLET (pouvoir donné à Patrice GOMERIEL).

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19/10/2017.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour le point suivant : Demandes d'admission en non valeurs. Le Conseil Municipal accepte ce rajout.

**Secrétaire de séance** : Claudine AHMED

**1/ Participation Mutuelle employeur**

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2017-04/08 décidant de participer mensuellement à hauteur de 14.50 euros pour le financement des contrats labellisés auxquels les agents stagiaires, titulaires, non titulaires sur emplois permanents (tout grade confondu) choisissent de souscrire, tant au niveau santé que prévoyance, avec une condition de présence effective dans la collectivité d'une durée minimale d'au moins 6 mois sans discontinuité pour les agents non titulaires sur emplois permanents, et disant que cette participation sera versée mensuellement directement à l'organisme de protection sociale complémentaire à partir du 01/01/2017, sous réserve que l'agent fournisse annuellement une attestation faisant apparaître explicitement la labellisation de son contrat et le montant de sa cotisation. Sachant qu'il n'est pas possible de verser directement cette participation à certains organismes qui le refuse, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de cette participation directement à l'employé. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix accepte le versement de cette participation directement à l'agent (dans le cas où l'organisme refuse le versement).

**2/ Travaux Hamel Es Ronches**

Monsieur le Maire donne lecture de l'avant-projet.

Plusieurs conseillers municipaux s'interrogent sur la diminution de la largeur de la route : est-il raisonnable d'accepter une largeur de route de 5.50 m, car ce rétrécissement de chaussée risque de perturber la circulation des poids lourds. Doit-on accepter un coût de travaux d'environ 115.000 euros HT, n'y a-t'il pas une solution moins onéreuse ?

Monsieur l'adjoint en charge de la voirie apporte les réponses suivantes : les poids lourds réussissent à traverser Saint-Pierre-Eglise alors que la route est étroite et la situation ne sera pas plus critique au Hamel Es Ronches. Il est alors rappelé qu'il semble important de rétrécir la chaussée afin de limiter la vitesse des véhicules.

En ce qui concerne le coût des travaux, malheureusement il ne semble pas y avoir d'autres solutions à proposer.

Monsieur le Maire demande alors au Conseil Municipal de :

- approuver l'avant-projet,
- accepter l'estimation détaillée des travaux,
- décider la réalisation des travaux en 2018,
- demander une subvention au titre de la dotation du produit des amendes de police (aide au financement des travaux d'amélioration de la sécurité routière).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 2 voix contre et 2 abstentions approuve l'ensemble des dispositions ci-dessus.

**3/ Travaux rue Varin**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Monsieur Tony LELONG le 24/10 dernier, en présence de Messieurs les maires délégués et de Monsieur l'adjoint en charge de la voirie.

Un conseiller municipal demande alors à Monsieur le Maire la raison pour laquelle la commission voirie n'a pas été conviée. Monsieur le Maire lui précise qu'il s'agissait uniquement de connaître les attentes de Monsieur Tony LELONG concernant ces projets d'agrandissement, afin que des décisions puissent être prises quant au devenir de la rue Varin. Il semblait y avoir une incompréhension entre Monsieur Tony LELONG et l'équipe municipale, et cette dernière a préféré le rencontrer car c'est plus facile de travailler lorsque les choses sont clairement dites. Monsieur le Maire tient à rappeler

que la demande initiale de Monsieur Tony LELONG était que la municipalité trouve une solution pour libérer la chasse Valognes, car ce dernier souhaitait agrandir sa salle de traite. Aujourd'hui ce projet semble remis à plus tard, et il demande que le problème de la rue Varin soit traité en priorité. La commission voirie sera bien entendu associée à la réfection de la rue Varin lorsque le projet sera lancé.

Un conseiller municipal précise ensuite qu'il serait bon d'aider les agriculteurs au lieu de leur porter préjudice. Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il n'a jamais été question de porter préjudice aux agriculteurs et qu'il ne comprend pas cette remarque.

Monsieur l'adjoint en charge de la voirie prend la parole et précise que les problèmes de la rue Varin sont principalement dus à la mauvaise gestion des eaux pluviales. En effet, il faudrait imposer une canalisation des eaux pluviales lorsque des agrandissements sont demandés. Il faudra au préalable solutionner le problème des écoulements des eaux pluviales avant de procéder à la réfection de la rue Varin.

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil Municipal qu'un rendez-vous, avec le Conseil Départemental, a eu lieu le 14 novembre dernier. L'idée serait de séparer, en partie haute, les arrivées d'eau, de créer un caniveau central, de renforcer le revêtement pour le passage des engins agricoles. Des études sont en cours. Mais, il faudra de toute façon faire quelque chose dans la limite des moyens et du budget.

#### **4/Communauté d'Agglomération le Cotentin : compétences « soutien à la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) »**

Suite au courrier reçu le 20 octobre dernier concernant les compétences « soutien à la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF), et à la lecture de la délibération de la CAC (délibération du 21 septembre rendu exécutoire le 9 octobre), Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur :

- l'inscription dans les statuts de la communauté d'agglomération le Cotentin, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, de la compétence facultative « soutien à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin » ainsi libellée :  
« soutien à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin et aux dispositifs d'insertion par l'emploi suivant les dispositions du code du travail ». Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix approuve l'inscription ci-dessus.

#### **5/Admissions en non valeurs**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser des admissions en non valeurs (créances irrécouvrables) pour un montant total de 316.12 euros. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix autorise ces admissions en non valeurs pour un montant total de 316.12 euros.

#### **6/Commissions communales**

CUA	A719-742	36 Route de Tourlaville	Le Theil	Maître DECOURT- BELLIN	Vente Tournaille Basroger/Bouroullec
PC	AC15	Rue Antoine de Saint Exupéry-PA Jean Mermoz	Gonneville	CAVEY produits pétrliers	création d'un entrepôt de produits pétroliers sur une installation existante de chargement et déchargement de camions
DP	A301-A962	La Champagnerie	Le Theil	MAHIER Lionel	division en 2 parcelles en vue de construire sur le lot A
CUA	A51	8 Route de la Filature	Gonneville	SCI DE LA FILATURE	Vente SCI/JOUANNE-CONTAMINE
CUA	C344-C345	la porterie	Gonneville	Maître Frédéric GODEY	Vente LEVALLOIS/GOUELLAIN
PC modificatif	C889	36A route des Vaux	Gonneville	GUERLEAU PASCO	modifications diverses

#### **7/Questions diverses**

- Micros coupures sur la commune. Normalement le problème semble résolu. Si cela persiste, il faut se manifester auprès de la mairie,
- les travaux de busage et creux chasse Hannot sont faits,
- Devis AFCO. Un devis a été fait pour que le nouveau tracteur soit abrité. Affaire à suivre,

- tableau descente de croix église le Theil : en attente du montant de la subvention de Gonneville-Le Theil patrimoine,
- les cloches de l'église de le Theil sont réparées, il reste à voir le problème des horaires,
- Questionnaires TAPS : des questionnaires ont été distribués aux familles pour connaître leur avis sur la semaine des 4.5 jours avec les TAPS, ou des 4 jours sans les TAPS. Un point sera fait par les parents d'élèves fin novembre,
- école : une rencontre avec Madame l'inspectrice aura lieu à la mairie de Gonneville, le 24/11 prochain (effectifs en baisse sur Gonneville, effectifs en hausse sur le Theil),
- collecte de jouets d'occasion « Laisse parler ton cœur » : se renseigner auprès de la Communauté d'Agglomération le Cotentin,
- Téléthon 2017 : une dégustation d'huitres aura lieu à Teurthéville-Bocage le 27/11. Sur Gonneville : des crêpes seront confectionnées et vendues les 01 et 02/12 prochains,
- Gazette du pont de la Fonderie : la prochaine commission aura lieu le 23/11 à 18h15 à la mairie de Gonneville,
- Monsieur Christian LEBUNETEL remercie les élus pour leur soutien lors du décès de son papa.

La séance est levée à 21H40.

Le secrétaire de séance

Le Maire  
Luc DUFOUR